PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 4 novembre 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney,
et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, Stephen Leberre
formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Absent : Monsieur Robert Benwell,

Est également présente : Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2024-11-192 **Ouverture de la séance**

La séance débute à 19h36, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy-Lise Belisle

2024-11-193 **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance de octobre 2024

4. Adoption des comptes à payer de octobre 2024

5. Règlement encadrant les chiens :
   a) Chien potentiellement dangereux – déclaration
   b) Règlement d'application de la Loi – Mandat

6. Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) – Approbation du budget 2025, programme triennal

7. Règlement 2024-449 modifiant le règlement 2019-386 sur la gestion contractuelle
   a) Avis de motion / notice of motion
   b) Dépôt du projet de règlement /

8. Projet de règlement 2024-447 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité
9. Personnes endettées envers la municipalité

10. Politique de Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail (remplace 2019)

11. Offre de service CWA mécanique de procédé – Station de pompage CAEN

12. *Demande de contribution financière Jour du souvenir*

13. Demande de contribution financière Guignolée 2024

14. Activité annuelle « Visite du père noël »

15. Départ d'un employé

16. Affaires diverses –Varia (point ouvert)

    a) Shannon Marsh

17. Rapport des conseillers

18. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)

19. Levée de la séance

2024-11-194 **Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté tel que rédigé.

2024-11-195 **Approbation des comptes à payer de octobre 2024**

PROPOSÉ PAR : Stephen LeBerre
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 2580283,08 $ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de octobre 2024

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de octobre 2024

Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2024-11-196 **Chien potentiellement dangereux - déclaration et ordonnance concernant les quatre (4) chiens appartenant à Michael Eaton et Audrey Harrison**

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la*

mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) (ci-après appelé le "Règlement encadrant les chiens"), le gouvernement du Québec a octroyé des pouvoirs aux municipalités quant à l'encadrement des chiens.

CONSIDÉRANT QUE le 5 juillet 2024, 8 août 2024 et le 8 août 2024, les chiens suivants ont attaqué deux autres chiens dans le territoire de la Municipalité de New Carlisle et leur ont infligé des blessures importantes :

1. **Trixie,** Pitbull Américain noir et blanc, femelle, enregistrée au nom d'Audrey Harrison (BDC–1301);
2. **Ranger,** Dobermann brun, mâle, enregistré au nom d'Audrey Harrison, (BDC-1302);
3. **Lilly,** Pitbull Américain brun, femelle, enregistrée au nom de Michael Eaton, (BDC-1303);
4. **Pebbles,** Pitbull Américain argent et beige, femelle, enregistrée au nom de Michael Eaton (BDC-1304);

ci-après appelés « les quatre (4) chiens précipités».

CONSIDÉRANT QU' en raison des événements précités, le 12 août 2024, la Municipalité de New Carlisle a transmis une lettre en mains propres à Monsieur Michael Eaton et Madame Audrey Harrison leur informant de son intention de déclarer les quatre (4) chiens précités comme étant potentiellement dangereux suivant l'article 9 du *Règlement encadrant les chiens;*

CONSIDÉRANT QUE par cette lettre, la Municipalité de New Carlisle a accordé un délai de tente (30) jours à Monsieur Michael Eaton et Madame Audrey Harrison afin qu'ils présentent leurs observations et/ou transmettent des documents pour compléter leur dossier, et ce, conformément à l'article 12 du *Règlement encadrant les chiens;*

CONSIDÉRANT QU' à l'expiration du délai précité, la Municipalité de New Carlisle n'a reçu aucune observation ni document de la part de Monsieur Michael Eaton e Madame Audrey Harrison en lien avec les événements précités;

CONSIDÉRANT QUE le 17 septembre 2024, la Municipalité de New Carlisle a fait livrer par huissier à Monsieur Michael Eaton et Madame Audrey Harrison une lettre rédigée le 13 septembre 2024 indiquant qu'elle avait toujours l'intention de déclarer les quatre (4) chiens comme étant potentiellement dangereux suivant l'article 9 du *Règlement encadrant les chiens;*

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2024, la Municipalité de New Carlisle a été informée que les quatre (4) chiens précités avaient attaqué un autre chien dans le territoire de la Municipalité de New Carlisle et lui avait infligé des blessures importantes;

CONSIDÉRANT LES événements des 5 juillet, 8 août et 29 octobre 2024, les informations recueillies auprès des propriétaires des trois chiens ayant subis des attaques et des blessures par les quatre (4) chiens précités, les signalements par un médecin vétérinaire d'une

morsure de chien ayant infligé une blessure signés par Dr Réjeanne Lagacé datés des 8 août, 10 juillet 2024.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michael Eaton et Madame Audrey Harrison résident dans la Municipalité de New Carlisle.

CONSIDÉRANT QUE POUR TOUS CES MOTIFS, LA Municipalité de New Carlisle souhaite déclarer les quatre (4) chiens précités comme potentiellement dangereux, et ce, en vertu des l'article 9 du *Règlement encadrant les chiens;*

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Cindy Carney

et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la municipalité ordonne aux propriétaires des quatre (4) chiens précités, soit Monsieur Michael Eaton et Madame Audrey Harrison, de se conformer à la SECTION IV, S2. – Normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux du *Règlement encadrant les chiens, dans les quinze (15) jours suivant la notification de la présente résolution.*

QUE la déclaration et ordonnances rendues par la municipalité s'appliquent sur l'ensemble du territoire du Québec.

QU' une copie de la présente résolution soit notifiée aux propriétaires des quatre (4) chiens précités sans délai.

2024-11-197 **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens**
Mandat

CONSIDÉRANT que l'article 5 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après « Loi sur les chiens ») accorde à toute municipalité locale la charge de l'application sur son territoire des règlements pris en application de cette loi, dont le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après « *Règlement encadrant les chiens* » ;

CONSIDÉRANT que l'article 5 de la *Loi sur les chiens* prévoit que la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de cette municipalité aux fins de veiller à l'application notamment du *Règlement encadrant les chiens* ;

CONSIDÉRANT que l'article 5 de la *Loi sur les chiens* prévoit que la municipalité locale est la poursuivante pour une infraction au *Règlement encadrant les chiens* commise sur son territoire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard

APPUYÉ DE : Clyde Flowers

et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de New Carlisle nomme la directrice générale à titre de fonctionnaire désignée pour agir comme inspectrice et enquêtrice sur le territoire de la Municipalité de New Carlisle aux fins de veiller à l'application du *Règlement encadrant les chiens* et à tout règlement pris en application de la *Loi sur les chiens* et l'autorise à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions des règlements précités survenant sur le territoire de la municipalité.

2024-11-198 **Budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB)**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMRAB est devenu propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de St-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468,34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMRAB dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU' un projet de budget pour l'année 2025 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRAB lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRAB;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle est membre de la RGMRAB;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de New Carlisle adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire-trésorier de la RGMRAB, monsieur Antoine Audet.

2024-11-199 **Projet de règlement 2024-449 modifiant le règlement 2019-386 sur la gestion contractuelle**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller monsieur Brent Hocquard que la Municipalité de New Carlisle adoptera, à une séance subséquente, le règlement 2024-449, modifiant le règlement 2019-386 « Règlement

municipal sur la gestion contractuelle » en y ajoutant les mesures devenues nécessaires par le PL 57.

Les membres du conseil ont reçu préalablement une copie du projet de règlement. Monsieur le maire explique le projet de règlement.

2024-11-200 **Projet de règlement 2024-447 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller monsieur Clyde Flowers que la Municipalité de New Carlisle adoptera, à une séance subséquente, le règlement 2024-447, Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de New Carlisle.

Les membres du conseil ont reçu préalablement une copie du projet de règlement. Monsieur le maire explique le projet de règlement.

2024-11-201 **Personnes endettées envers la municipalité**

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- le conseil de la municipalité de New Carlisle approuve l'état (liste) des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales. La directeur général avisera toutes ces personnes de l'état de leur compte qui devra être acquitté au plus tard le 20 décembre 2024 à 16 heures.

- Le conseil mandate la directeur général de transmettre au plus tard le 19 janvier 2025 à la MRC de Bonaventure l'état des personnes endettées envers la municipalité pour défaut de paiement de taxes. Ceci entamera la procédure de mise en vente pour taxes à la MRC de Bonaventure

2024-11-202 **Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail (remplace 2019)**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle a adopté une telle politique le 4 février 2019 (résolution no 2019-02-23) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du

harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de New Carlisle abroge *la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 4 février 2019 (résolution nº 2019-02-23).

QUE la Municipalité de New Carlisle adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail en date du 4 novembre 2024

2024-11-203 **Offre de service**
CWA mécanique de procédé

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de service de l'entreprise « CWA mécanique de procédé datée du 19 septembre 2024, référence JL2409007 afin d'effectuer les travaux de remplacement de 2 pieds de pompes à la station de pompage des eaux usées CAEN.

2024-11-204 **Demande de contribution financière – Jour du souvenir**

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution de cinquante dollars (50$) à la Légion Royale Canadienne pour l'activité « Jour du Souvenir »

2024-11-205 **Collectif Aliment-Terre, CAB et Family Ties New Carlisle**
Demande de contribution financière – Guignolée 2024

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution financière de 1 500 $ à la Guignolée 2024 pour les paniers de Noël 2024.

2024-11-206 **Activité annuelle**
Visite du Père Noel

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un budget de 600 $ pour l'activité municipale « Visite du Père Noël au parc municipal » le dimanche 8 décembre 2024 à 16 heures.

2024-11-207 **Départ à la retraite d'un employé**

Monsieur Thibault mentionne aux citoyens présents que Monsieur Irvin Stanley employé au parcs en saison estivale prend sa retraite. Il souligne le travail dédié, l'efficacité et la loyauté de Monsieur Stanley et le remercie en lui souhaitant une bonne et longue retraite.

2024-11-208 **Reconnaissance – Madame Shannon Marsh**

Le conseil municipal profite de l'opportunité pour souligner le bénévolat et le travail acharnée de Madame Shannon Marsh au cours des dernières années à voir la mise aux normes du terrain de balle-molle et à le faire reconnaitre. Nous la remercions pour toutes ces heures à l'entretien et à l'organisation de la balle-molle féminine.

2024-11-*** **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Remise de la déclaration des intérêts pécuniaires au dg greffier-trésorier durant la présente séance du conseil par le maire, Monsieur David Thibault, Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney et les conseillers, Messieurs Clyde Flowers, Brent Hocquard et Stephen Leberre. Le conseiller Robert Benwell est absent.

2024-11-209 **Clôture de la séance**

À 20h05, il est proposé par la conseillère Madame Cathy Lise Belisle que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 26 novembre 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle
Cindy Carney, , Robert Benwell

Absents : Brent Hocquard (séance de la MRC), Stephen Leberre

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation ou L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 22 novembre 2024

Les membres présents forment quorum

2024-11-210 **L'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance – quorum
2. Dossier no 105-22-001676-221 (Cour du Québec)
3. Commission scolaire Eastern Shores
4. Action Progex – DPP 2
5. CPE – Appel de projets
6. Avis de motion – Règlement 2024-448
7. Offre de service – collecte des ordures
8. Système de refrigeration - Aréna
9. Fermeture de la séance

2024-11-211 **Règlement relativement au dossier no 105-22-001676-221 (Cour du Québec).**

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- est d'accord avec le règlement intervenu entre les parties ainsi que le contenu du document de transaction et quittance relativement au dossier no 105-22-001676-221 (Cour du Québec).

- entérine le règlement précité.

- autorise Madame Denise Dallain, directrice générale et greffière-trésorière à signer le document de transaction et quittance, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle.

2024-11-212 **Projet rues Notre-Dame/Craig**
Action Progex inc – Demande de paiement # 2

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle paie la facture numéro APG000174 – décompte progressif numéro 2 au montant de 1 017 210,88 $ taxes en sus.

2024-11-213 **Projet de règlement 2024-448 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la Municipalité de New Carlisle**

Madame Cindy Carney, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de New Carlisle, le Règlement numéro 2024-448 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier l'article 55 « Appareil de chauffage ou de climatisation » de la section 10 « Dispositions spécifiques » du Règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle.

Le projet de Règlement numéro 2024-448 est présenté aux membres du Conseil et il y a eu communication de l'objet et de la portée du Règlement numéro 2024-448 conformément à l'Article 445 du Code municipal.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de New Carlisle informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2024-11-214 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » de la Municipalité de New Carlisle**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité que le projet de règlement numéro 2024-448 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de New Carlisle seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 17 décembre 2024, à compter de 18h30 à la salle du Conseil de la municipalité de New Carlisle.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de New Carlisle pour fin de consultation.

2024-11-215 **Offre de service – Toromont Cimco**
Système Ecoglace – Centre des Citoyens

Suite au mandat à la firme Toromont-Cimco d'effectuer une mise aux normes sur le système de refrigération suite à son évaluation au printemps

2024, il est venu à la lumière que le compresseur # 1 ne fonctionne plus du tout.

L'offre est pour le remplacement du compresseur no 1, mise à niveau du réfrigérant, remplacement du contacteur, test d'opération après installation, ajustement de la surchauffe si besoin et vérification du retour d'huile, pression, ampérage sur chaque phase coût budgétaire de 24 482,61 $.

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Toromont Cimco DG240403 ci-haut décrite.

2024-11-215 **Clôture de la séance**

À 20h40, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault